

Fiche d'information sur les frais du contrat Groupama Premium*

Montant minimal de versement initial :

- Versements réguliers : 250 € par mois
- Versements libres : 50 000 € par versement

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros

0,70%

Support unités de compte

0,96%

Gestion déléguée

0,24% supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

1,95%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,90%

Fonds obligations (moyenne)

1,18%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,61%

Fonds immobilier**** (moyenne)

1,83%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

1,00%

Fonds diversifiés (moyenne)

1,61%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,85%

2/ Mode de gestion pilotée ou standardisée

Gestion déléguée

1,67%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,80%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

NA

Frais proportionnels

NA

Frais ponctuels par opération (taux maximal)

Frais sur versement

3,00%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou €)

NA

Frais d'arbitrage

proportionnel ou forfaitaires

NA

nombre d'arbitrages gratuits par an

NA

Frais de transferts sortant vers un autre produit

NA

Frais sur les versements de rente

NA

Frais de rachat

NA

NA : non applicable

* = le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos (31/12/2021). Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et / mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos (31/12/2021).

**** = la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

Grille de Lecture :

Frais du Contrat

- Les frais de gestion du Contrat correspondent à des frais prélevés directement par l'Assureur sur l'encours en Unités de Compte (UC) ou en Euro détenu. Des frais additionnels peuvent s'ajouter à ceux prélevés sur les UC suivant le mode de gestion choisi.
- Ces frais sont exprimés en valeur « maximale » mais peuvent être variables.

Frais de gestion des Unités de Compte (UC)

- Quels sont les frais indiqués ?
 - o Les frais de gestion des Unités de Compte correspondent aux frais prélevés par les Sociétés de gestion. Ils se répercutent sur la performance des UC.
 - o Les rétrocessions de commissions correspondent à la part rétrocédée par la Société de gestion à l'Assureur au titre de la distribution des UC.
- Comment sont calculés ces frais ?
 - o Pour chaque mode de gestion, les frais de gestion des Unités de Compte sont calculés sur la base d'une moyenne des frais de l'univers d'investissement disponible.
 - o Le calcul est identique pour le taux de rétrocession de commissions.
- Ces frais de gestion sont une valeur théorique destinée à faciliter la comparaison entre les différentes offres financières des Contrats. Les frais de gestion de votre Contrat dépendent des Unités de Compte détenues.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z. Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris.

www.groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances.



Groupama